



**FORMATION**

Développer ses compétences



# **DOUCES VIOLENCES**

## **MARDI 14 OCTOBRE 2025**

### **JARVILLE-LA-MALGRANGE (54)**

**FORMATIONS 2025**

Familles Rurales Fédération Régionale Grand Est  
12 rue Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange  
Par téléphone : **03 83 37 95 85**  
Par mail : [fr.grand-est@famillesrurales.org](mailto:fr.grand-est@famillesrurales.org)



## PROGRAMME

Les douces violences peuvent placer l'enfant dans une insécurité affective qui peut avoir des conséquences à long terme. Les propos ou la manière de parler à l'enfant peuvent déstabiliser et impacter durablement la construction de sa personnalité. La formation vous invite à définir les notions de violences, à les repérer et ainsi pouvoir corriger sa pratique professionnelle.



## MODALITÉS DE CERTIFICATIONS

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats - Modalités d'obtention

- Feuilles de présence
- Quiz
- Fiche de suivi individuel
- Attestation d'assiduité avec validation des acquis
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Un certificat de réalisation d'action de formation et une attestation d'assiduité et de validation des acquis seront remis à chaque participant à l'issue de la formation.



## OBJECTIFS

- Définir la maltraitance et les douces violences, savoir les repérer et comprendre les impacts sur l'enfant
- Définir la bienveillance, la bienveillance et comprendre les effets positifs sur l'enfant
- Connaître et utiliser la communication bienveillante et positive
- Créer des moments ludiques bienveillants

## Informations pratiques

Mardi 29 et mercredi 30 avril 2025  
12 rue de l'Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange

1 jour 7 heures  
De 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Capacité d'accueil : entre 8 et 15

Formatrice dans le secteur Petite Enfance,  
spécialisée dans la Communication Gestuelle pour  
les bébés, animatrice d'ateliers parents

Personnes travaillant dans le domaine de la petite enfance

Pré-requis : aucun

Formation en présentiel

250€ pour les salariés Familles Rurales.  
300 € pour les salariés hors réseau Familles Rurales.